Bulletin des coopératives OCCE du département du Rhône

Scoops

n° ISSN : *en cours*

BULLETIN DE RENTRÉE 2001/2002

Aux établissements d'enseignement publics du Rhône…

L'Association Départementale du Rhône de l'Office Central de la Coopération à l'École vous livre tout ce que vous devez savoir sur l'OCCE pour cette année scolaire **2001/2002.**

Notre souhait : vous aider dans vos projets coopératifs et dans votre gestion quotidienne.

O.C.C.E. du Rhône
160 avenue Saint Exupéry
69500 Bron
tél : 04 78 00 65 88
fax : 04 78 01 75 23
émail (principal): occe69@leprogres.fr
Web : http://www.leprogres.fr/**occe69**/
http://www.occe.net/**rci**/

BULLETIN À CONSERVER PENDANT TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE !

ÉMARGEMENT	
nom ou classe	signature

Les informations contenues dans ce bulletin de liaison concernent les responsabilités matérielles, financières, économiques, pédagogiques et éducatives que doivent assumer les enseignant(e)s.

Ces informations doivent donc, sous la responsabilité du Directeur, de la Directrice ou du Chef d'établissement, être mises en circulation dans l'école ou l'établissement et toucher de façon efficace (temps de lecture) tous les enseignants, tous les animateurs et administrateurs du foyer.

Bulletin bimestriel de l'Association Départementale de l'OCCE du Rhône
Directeur de publication : Antoine Michelot.
Comité de Rédaction : Yasmine Bendris, Yolande Berger, Nadine Calonne, Alain Dusert, Florence Lambert, Antoine Michelot.
Imprimerie spéciale de l'OCCE 38 (04.76.51.00.21)
Distribué gratuitement à 2200 exemplaires. Dépôt légal : 09/01

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE...
EN DÉBUT D'ANNÉE

Votre école n'est pas affiliée, et vous souhaitez adhérer à l'O.C.C.E :

Demandez-nous les imprimés **"ADHÉSION - STATUTS - TYPES"** (par téléphone ou en nous adressant le coupon spécial-feuille bleue **cadre A**)

Votre école / votre classe est déjà affiliée :

Retournez-nous la **fiche de cotisations 2001/2002** (feuille rose) accompagnée de votre règlement **avant le 31/12/2001 et** la **fiche assurance** (fiche mauve)

Vous souhaitez ouvrir un compte, effectuer un transfert de signature ou modifier un intitulé :

Lire et signer l'engagement du mandataire.
Complétez et retournez-nous la feuille bleue (cadres **B**, **C**, **D** ou **E**) + **l'engagement du mandataire** . **Attention, en cas de non réception à l'OCCE de l'engagement du mandataire, aucune demande ne sera enregistrée).**
Aucune démarche ne peut être entreprise directement par vous auprès des CCP, de la banque Populaire ou du Crédit Mutuel Enseignant.
Seule l'Association Départementale est habilitée à établir les demandes concernant les comptes.
(ATTENTION : un compte ouvert directement par vos soins n'a aucune valeur juridique car il ne porte pas la signature du mandataire départemental)

Pour nous joindre :

- Téléphone : **04.78.00.65.88**

- Fax : **04.78.01.75.23**

- Email : **occe69@leprogres.fr**

ÉDITORIAL

L’école gratuite pour tous ...

Il ne s’agit pas de défendre içi les très rares égarés qui demandent une cotisation pour leur coopérative de classe de 30 Francs par mois, mais je prends le risque de ne pas aller dans le sens du courant en m’interrogeant sur le bien fondé de l’école gratuite pour tous (absolument gratuite) concept qui peut présenter un certain danger pour la formation à l’esprit d’entraide.

Les échéances électorales, et leurs cortèges de propos démagogiques approchent, mais peut-on nous faire croire, à nous les acteurs du système éducatif, que la démocratisation de ce système, ne relève que de la gratuité pour tous ?

Peut-on accepter sans sourciller cette idée surprenante de l’égalité qui consiste à donner autant à ceux qui possède qu’à ceux qui en ont besoin ?

C’est pourtant sur cette idée savonneuse que s’engagent certains partenaires (fédération des parents d’élèves, syndicats...)
Ne sont-ils pas conscients que la gratuité n’existe pas, que tout se paye et qu’il faut regarder qui paie et les glissements malencontreux - (tel conseil régional qui décide de la gratuité totale des manuels pour tous les élèves de lycée, mais diminue les bourses pour les plus démunis).

Le risque est que les enseignants de l'école publique ne puissent plus rien faire par manque de moyens dans et autour de leur classe, laissant de beaux jours aux "privées".

A l'OCCE, nous souhaitons que les parents les plus démunis n'aient rien à débourser, (mais ils peuvent donner de leurs temps...) que la gratuité soit prioritairement réservée à ceux qui ont vraiment besoin d'être aidés, c'est à dire pas tous le monde.

L'esprit coopératif ne peut s'épanouir qu'en donnant plus à ceux qui ont le moins. La formation citoyenne, c'est apprendre à recevoir de l'autre, mais aussi apprendre à donner à l'autre.

Michel MARTIN DIT SANDRE

Président de l'OCCE du Rhône

ADHÉSION

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole est une Association "loi 1901".

L'OCCE est à la fois:

UNE ASSOCIATION DE JEUNES

qui regroupe les élèves de l'Enseignement public en Coopératives Scolaires et Foyers Coopératifs, animés et gérés par eux avec l'aide de l'adulte.

ET UN MOUVEMENT PÉDAGOGIQUE

qui rassemble les éducateurs de tous les degrés d'enseignement.

L'OCCE du Rhône est là pour aider enseignants et jeunes à ROMPRE LEUR ISOLEMENT.

AFFILIATION : POURQUOI ?

L'affiliation de la coopérative à l'OCCE :

* lui donne une **EXISTENCE LÉGALE** et lui confère la **CAPACITÉ JURIDIQUE**.
* dispense de déposer des statuts propres à la préfecture du Département. Il suffit que la coopérative adopte le règlement-type départemental.
* **permet la gestion de fonds et de matériels au sein de l'école**.
* permet d'effectuer des acquisitions.
* permet d'obtenir l'ouverture d'un compte courant postal ou bancaire pour l'école/pour les classes.
* **permet de recevoir des subventions**, des dons ou legs.
* permet à l'Enseignant d'organiser au nom de cette association des activités complémentaires du service public d'éducation.
* permet de bénéficier des services de l'OCCE (publications, échanges scolaires...) et de l'Association Départementale (bulletins d'informations, séjours coopératifs, prêt de matériel, achats groupés...).
* permet de participer à l'ANIMATION (congrès, stages...) et à la VIE STATUTAIRE (Assemblée générale...) de l'OCCE.

AFFILIATION
à l'OCCE

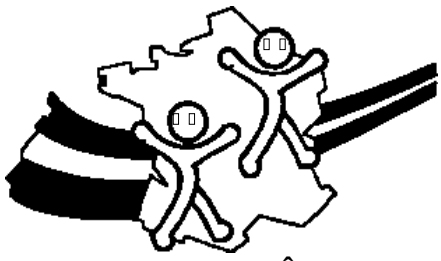

OCCE DU RHÔNE

0,96 ¤ /enfant
ou adulte/an

- déclaration légale de la coopérative
- autorisation de gérer des fonds
- accès aux services de l'OCCE

* 1ère adhésion : retourner coupon spécial feuille bleue
+ l'engagement du mandataire
* renouvellement : retourner feuille rose + règlement
avant le 31/12/2001

DROITS ET DEVOIRS

L'OCCE est une association créée pour rendre service à ses adhérents.
Continuellement, nous essayons d'améliorer nos prestations :

- simplification des démarches
- formations
- informations dans nos bulletins et dans nos guides
- aides et conseils par téléphone, fax, courrier
- rendez-vous et écoles-relais, etc.

Pour bénéficier de la garantie que nous apportons sur les comptabilités des Coopératives ou des Foyers affiliés à l'OCCE, il faut **suivre scrupuleusement l'engagement** que nous faisons signer aux Mandataires.

L'Association Départementale est elle-même contrôlée (contrôles fédéraux, Commissaire aux Comptes).

Dans les cas, rares, où **les mandataires ne remplissent pas leurs obligations**, malgré les aides que nous tenons à leur disposition, nous sommes amenés à **clôturer d'office leur compte** (ce qui ne les empêche pas de tout mettre en œuvre pour remplir leurs obligations). Les suites possibles sont l'**interdiction d'ouverture** d'un nouveau compte à l'OCCE et **dépôt de plainte** auprès du Procureur de la République. Des condamnations ont déjà eu lieu.

Dès les premières difficultés, contactez-nous !

Ne laissez pas passer les échéances !

N'attendez pas la fin de l'année d'exercice !

ASSURANCES

TOUTE COOPÉRATIVE OCCE DOIT ÊTRE ASSURÉE,
le défaut d'assurance entraînera la radiation de la coopérative.

Comment procéder :

*** En priorité** : **pour assurer tous les élèves d'un établissements** : démarche directe entre l'établissement et une mutuelle (**contrat MAE établissement** ou **contrat RAQVAM des écoles de la MAIF**)

Dans ce cas la coopérative d'école ou une coopérative de l'établissement fournit une **attestation** à l'association départementale de l'OCCE qui permet de montrer que les activités pratiquées, sous couvert de l'OCCE, sont assurées. (attestation à la fin de ce bulletin : fiches à retourner)

*** Par défaut** : cas d'une **coopérative de classe isolée** ***dans un établissement qui n'a pas souscrit de contrat*** :

1 - démarche par l'intermédiaire de l'OCCE : le contrat d'assurance MAIF/OCCE.

2 - démarche de la coopérative auprès de la MAE pour souscrire un contrat "MAE association" et fourniture à l'OCCE d'une attestation.

GESTION

Nous vous rappelons que si la gestion de votre coopérative ne dépend que de l'assemblée de ses membres = élèves + maître, il est **impératif que les comptes soient tenus régulièrement**.

La gestion peut être faite sur un compte C.C.P, C.M.E, B.P, ou en argent liquide, mais avec la tenue d'un cahier de comptabilité et les justificatifs nécessaires.

Pour tenir la comptabilité vous pouvez utiliser le support matériel de votre choix : cahier, logiciel informatique ... L'OCCE **vous conseille d'adopter son cahier de comptabilité** qui présente l'avantage d'être **conforme au plan comptable** de l'OCCE et de **faciliter la rédaction du bilan financier statutaire**. Le cahier est disponible à l'OCCE. Bon de commande à l'intérieur de ce bulletin.

Comptabilité informatique :

Nous vous recommandons le logiciel **compta'coop** : ce logiciel a été développé par la société Côte Ouest, suivant un cahier des charges défini par la Fédération Nationale de l'OCCE. Très complet tout en restant convivial il permet la gestion d'une coopérative d'école et de caisses de classe.
Une mise à jour gratuite est disponible pour le passage à l'¤uro (fournir deux disquettes à l'OCCE pour les coopératives qui possèdent déjà le logiciel).

Ce logiciel fonctionne sur PC, Win 95 et Win 98 : configuration minimale 486 avec 8 Mo mais pour un confort d'utilisation un Pentium est vivement conseillé.

Les parents sont en droit d'être informés de l'utilisation de l'argent et il apparaît souhaitable de publier, sinon une fois par trimestre, au moins une fois par an, un bilan financier.

OUVERTURE DE COMPTE - MODIFICATION SUR UN COMPTE :

Compléter et retourner la feuille bleue + l'engagement du mandataire

Vous ne devez en aucun cas effectuer seul(e) les démarches auprès des CCP , du CME ou de la BP
Seule l'Association Départementale est habilitée à établir les demandes concernant les comptes. (Un compte ouvert directement par vous n'a aucune valeur juridique car il n'est pas validé par la signature de la mandataire départementale)

Adressez-vous toujours à l'OCCE du Rhône qui se chargera d'établir le dossier.

À PROPOS DE GESTION DE CRÉDITS MUNICIPAUX.

Sur le plan juridique, les écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) ne sont pas des établissements publics.

La gestion des crédits municipaux de "fournitures scolaires" (compte 6067 du budget municipal) ne peut être effectuée que par le percepteur sur mandatement du maire ou de son adjoint. **Ces fonds ne doivent en aucun cas être versés au compte de la coopérative scolaire (association de droit privé)**. Nous attirons l'attention des instituteurs et directeurs sur la situation illégale qui découlerait de la non observation stricte de ce principe (délit de “gestion de fait”).
La seule alternative est une disposition mixte, conditionnellement légale, qui est la création d'une régie, même dans ce cas il est nécessaire de séparer nettement les registres et comptes de la coopérative des comptes de passage de fonds communaux.

Ceci ne s'applique bien sûr pas aux subventions (compte 6573/6574 du budget municipal) dont les coops peuvent parfaitement bénéficier, en particulier les subventions municipales, Éducation Nationale... dans le cadre des projets d'écoles peuvent être gérées par les coopératives.

En cas de problème ou difficulté, pour plus de renseignements ou des informations complémentaires, contactez l'association départementale.

La comptabilité de la coopérative OCCE même simplifiée obéit à des règles strictes. Celles-ci ne s’improvisent pas c’est pourquoi une formation est vivement conseillée : l’OCCE propose des formations programmées dans le cadre des animations de circonscription des I.E.N. (donc pendant le temps de service) ou à la demande des collègues, soit à Bron, soit dans vos établissements.

L’OCCE met tout en oeuvre pour vous apporter assistance conseils et formations dans le domaine comptable.

LOI SAPIN
... et coopératives scolaires

Elle doit permettre la transparence du financement des associations loi 1901... dont font partie les coopératives scolaires. Elle impose aux associations recevant plus de 1 million de francs de subventions provenant des collectivités territoriales (Communes, Conseil Général, SIVU, SIVOM, Conseil Régional) de faire certifier leurs comptes par un commissaire aux comptes agréé.

LA LOI EST LA LOI ET NOUS DEVONS NOUS Y CONFORMER.

Nous vous demandons de retourner le compte rendu financier en discernant l'origine des subventions obtenues (741 et 742 sur le compte de fonctionnement général).

CONTRATS...LEASING...

Retenez-vous de signer des contrats de crédit, leasing et autres engagements du même type. Imaginez que vous quittiez I'école et que votre successeur décide de ne pas honorer le contrat... La société se retournera contre celui ou celle qui a commis l'imprudence de la signer. Dans le doute, contactez l'OCCE.

Animateurs, intervenants extérieurs, attention !!!

La coopérative scolaire (association d'enfants avec l'aide d'enseignants mandataires) n'est et ne peut pas être un employeur (pas de déclaration URSSAF possible). De plus l'école n'a pas le statut d'établissement public, et par conséquent le directeur d'école ne peut en aucun cas être considéré comme un employeur.

Pour pouvoir faire appel à un intervenant extérieur et le rémunérer vous avez deux possibilités :

1 - L'intervenant est employé par une structure indépendante (association par exemple) et intervient au nom de cette structure . C'est donc cette association qui facturera la prestation à votre coopérative. Dans ce cas et seulement dans ce cas, vous pourrez régler la facture avec le compte de la coopérative.

2 - L'intervenant a le statut de travailleur indépendant, il peut recevoir des honoraires en vous présentant une facture à son nom, mais celle-ci doit **obligatoirement** indiquer son numéro de SIRET et son numéro URSSAF (l'intervenant est dans l'obligation de vous fournir sa carte de travailleur indépendant). Vous pouvez régler directement la prestation à l'intervenant.

LÉGAL ? ILLÉGAL ?

Ce qui est autorisé :

- Tous produits et charges des activités éducatives.

- Tous produits et charges courantes.

- Les subventions pour projet pédagogique ou éducatif, par exemple dans le cadre d'un partenariat.

Ce qui n'est pas autorisé :

- La gestion de la cantine.
- La gestion de l'étude.
- L'achat à crédit ou en leasing de gros matériel.
- Le placement en SICAV.
- Tout emploi de personnel nécessitant une déclaration à l'URSSAF: (intervenants, vacations, contrat emploi solidarité. . .).
- Les subventions pour fonctionnement de l'école versées par la mairie pour fournitures, transports réguliers etc.

Propositions de formations O.C.C.E. à l'attention des mandataires de coopératives transmises à Mesdames et Messieurs les I.E.N. du département du Rhône pour l'année scolaire 2001/2002.
(en accord avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie).

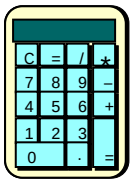

Formation n°1 : **Formation technique comptable de base**

Intervenant : Alain Dusert trésorier de l'OCCE du Rhône
Public : tout mandataire de coopérative (directeur d'école ou instituteur adjoint)
Durée : 3 heures
Contenu de la formation : tenue d'une comptabilité de coopérative OCCE sur support traditionnel "papier" - travaux pratiques - étude de cas - production des documents statutaires de fin d'année
Matériel : calculette, papier, crayon, gomme - les stagiaires pourront également apporter leurs documents comptables (cahier de comptabilité)
Nombre de stagiaires 10 minimum - 25 maximum

Formation n°2 : **Formation comptable sur informatique.**

Intervenant : Alain Dusert trésorier de l'OCCE du Rhône
Public : tout mandataire de coopérative (directeur d'école ou instituteur adjoint)
Durée : 3 heures
Contenu de la formation : présentation du logiciel **Compta coop,** exercices pratiques de saisie - opérations diverses les avantages de la comptabilité informatisée.
Matériel : salle informatique équipée de PC
Nombre de stagiaires 2 maximum par poste

remarque : cette formation s'adresse à des collègues désirant informatiser leur "comptabilité papier"

<u>Formation n° 3</u> : **“L’argent à l’école” : champ d’activités d’une coopérative (ou d’une structure associative...)**

Intervenant : Antoine MICHELOT , détaché à l’OCCE du Rhône
Durée : 2 heures
Public : directeurs d’écoles en priorité
Contenu de la formation : Comment gérer de manière légale les flux financiers liés aux différents projets dans une école élémentaire ou maternelle.

“Ce que l’on peut faire et ce l’on ne peut pas faire avec une coopérative”. Réglementation, éléments juridiques...

REMARQUES : Cette formation peut s’adresser à des collègues qui ne sont pas obligatoirement adhérents à l’OCCE.

Toutes ces formations sont aménageables en fonction de vos besoins.

Vous avez besoin d’une formation dans le domaine comptable pendant le temp de service :

- **demandez à votre IEN** une formation dans le cadre des animations de circonscription,

- programmez **un conseil des maîtres spécial** “formation comptable” que nous nous chargerons d’animer.

<u>Nous proposons également, hors temps scolaire, des formations pour adulte</u> :

- Découverte d’Internet 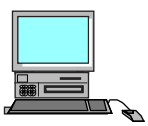

- Utilisation d’un éditeur htlm pour la conception de pages web

VIE DE L'ASSOCIATION

L'OCCE du Rhône a son siège à : **BRON, 160 avenue Saint-Exupéry, dans le groupe scolaire Saint Exupéry .**

ADRESSE POSTALE :

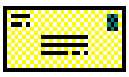

OCCE du Rhône
160 av. Saint-Exupéry
69500 BRON

C.C.P : **21 69 02 L LYON**

PERSONNES TRAVAILLANT À L'OCCE

Yasmine BENDRIS	Secrétaire - Responsable administrative
Nadine CALONNE	Secrétaire - Gestion de la comptabilité des coopératives
Antoine MICHELOT	Instituteur, détaché à plein temps pour l'AD 69
Alain DUSERT	Professeur des écoles, déchargé à mi temps pour les problèmes comptables

CONSEIL D'ADMINISTRATION	élu	sortant
Président :		
M. MARTIN DIT SANDRE Michel, principal de collège, Condrieu	23/03/99	2002
Président d'honneur :		
M. BONY Paul, directeur d'école retraité		
Vice-Présidente :		
Mme RIONDET Nicole, directrice d'école retraitée	13/03/01	2004
Secrétaire Générale et mandataire départementale :		
Mme BERGER Yolande, directrice d'école maternelle à Bron	03/01/00	2003
Secrétaire Générale Adjointe		
Mlle LAMBERT Florence, professeur des Ecoles à Fleurieux sur l'Arbresle	03/01/00	2003
Trésorier :		
M. DUSERT Alain , Instituteur à Chassieu	13/03/01	2004
Trésorier Adjoint:		
M. SEON Jean Luc, Instituteur à Collonges au Mont D'Or	13/03/01	2004
Membres :		
Mme AMAR Valérie, professeur d'Ecole, Lyon 4.	13/03/01	2004
M. CHARLES Pascal, directeur d'école, Fleurieux sur l'Arbresle	13/03/01	2004
M. DEVILLARD Jean-Pierre, professeur des Écoles, Lyon 8ème	13/03/01	2004
M. MEIRIEU Philippe, directeur de l'IUFM de Lyon	13/03/01	2004
M. NEVEUX Jany, directeur d'école	23/03/99	2002

CONSEILS D'ACCÈS

Le Siège de l'OCCE se trouve dans le :

Groupe Scolaire Saint-Exupéry
160 avenue Saint-Exupéry
69500 BRON

→

1er étage **Bâtiment A**
Entrée par le portail
donnant rue **DenisDiderot**

Vous arrivez par le bus ...
ligne 81 (Laurent Bonnevay direction Champ du Pont)
Arrêt "Cité de l'Enfance"

Vous arrivez par le métro...
Ligne D
Arrêt "Mermoz-Pinel"
puis ligne 62 ou 52
Arrêt "Cité de l'Enfance"

À la sortie du bus, l'école Saint-Exupéry se trouve juste en face.

Vous arrivez en voiture...

Vous venez du Nord :

Sortie Satolas-Grenoble-Chambéry
Avenue du 8 mai 1945
Au rond point prendre direction
LYON - Hôpitaux - Centre Aéré
Rue Lionel Terray
puis à droite : rue Denis Diderot

Vous venez de Lyon

Avenue Berthelot
Avenue J. Mermoz
Direction Parilly
Rue Lionel Terray
Puis 1ère à gauche
après la Cité de l'Enfance :
rue Denis Diderot

Vous venez du Sud :

Sortie Saint-Exupéry
Boulevard de ceinture Sortie Saint-Exupéry - Grenoble - Chambéry
puis Sortie Parilly
rue Lionel Terray
puis 1ère rue à gauche après la Cité de l'Enfance : rue Denis Diderot

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE L'OCCE

Lundi	**8h30 - 17h00**
Mardi	**8h30 - 12h30** **13h30 - 17h30**
Mercredi	**8h30 - 16h30**
Jeudi	**8h30 - 17h30**
Vendredi	**8h30 - 15h30**

Pour nous joindre pendant les heures d'ouverture :

Téléphone : 04 78 00 65 88

Fax : 04 78 01 75 23

et **24h/24** notre **Email :** occe69@leprogres.fr

ACTIVITÉS COOPÉRATIVES

Depuis 1928, l'Office Central de la Coopération à l'École, mouvement pédagogique, propose aux établissements d'enseignement publics :
- une animation pédagogique pour des apprentissages coopératifs et pour une éducation concrète à la citoyenneté,
- des outils de gestion légale des fonds gérés par la coopérative,
- une coopérative de services pour les classes.

Deux documents récents recadrent nos actions :
- la "Charte de la Coopération à l'école. De la coopérative de classe à la classe coopérative" (juin 1999)
- "L'École et l'argent. La gestion financière au service du projet coopératif d'éducation" (mai 2001)

Vous trouverez ci-dessous ce que l'OCCE 69 vous propose pour mener à bien ses missions.

ACCUEIL, SECRÉTARIAT

* accueil des mandataires (téléphone et visiteurs)
* permanence (le mardi matin) et visite auprès des coopératives pour aider à tenir la comptabilité et à produire le Compte-rendu financier (Alain Dusert)
* vente, expédition des produits : livres, cahier et guide comptabilité, logiciel Compta'coop, logiciels LogiEduc, Calendriers OCCE, cartes de vœux, ramettes papier blanc (A4 et A3), livrets de cycles (qui ont beaucoup de succès, vu leur rapport qualité/prix), etc.
* cartes d'adhésions
* assurance MAIF/OCCE
* établissement d'autorisation de transport en véhicule personnel (si il n'y a pas d'autres possibilités !)
* emploi d'intervenants : l'OCCE 69 ne prendra plus en charge, provisoirement, les intervenants.
ATTENTION : Vous n'êtes pas enployeur et vous n'avez donc pas le droit de régler des salaires et charges. Par contre, vous avez le droit de payer les factures (réglementaires) des associations ou des intervenants déclarés.
* rédaction, tirage et expédition des bulletins "Scoops" : numéros 59 à 63, comprenant le Bulletin de rentrée.
* reprographie
* amélioration du travail de l'OCCE 69 : nouvelle organisation en cours (modification des échéances, procédures, circulation de l'information, etc.)
* gestion du personnel, paye
* gestion de la paye des intervenants dans les coopératives
* gestion du matériel de l'AD, et de celui en prêt
* gestion du parc informatique et du réseau Mac/PC/imprimantes/Internet.
* contacts avec l'Administration (IA, IEN) et avec les Associations amies (JPA, CLIMOPE, etc.)

VIE ASSOCIATIVE

Assemblée Générale où tous les mandataires sont invités à participer ; 8 réunions du Conseil d'Administration dans l'année ; réunion hebdomadaire du Bureau.
Une recherche : améliorer le travail du Conseil d'Administration : meilleure circulation de l'information, implication des Administrateurs dans les Commissions ou Groupes de travail.

ÉTAMINE

PRIX OCCE DES JEUNES AUTEURS 2001/2002

2 possibilités :
- être classe Auteur
- être classe Comité de Lecture

Inscription avant octobre 2001.
Renseignements sur feuille à part.

N'oubliez pas : l'OCCE est une association…

Vous pouvez, vous devez participer à sa vie démocratique !

COMMISSIONS PÉDAGOGIQUES

Un élu du CA fait le lien pour chaque commission.
* Coopération dans la classe, dans l'école
* Malles pédagogiques
* Groupe Maternelle
* Groupe Second Degré : Mise à jour des textes administratifs. Propositions spécifiques pour les Foyers.
* Culture(s) : Théâtre et Éducation ; Cinéma/Vidéo/Son ; Sciences/Techno ; Danse (?), Chant (?)
* Droits des enfants : Suite du travail avec le COFRADE (recueil d'histoires, manifestations autour du 20 novembre) et actions fédérales ("1002 silhouettes pour 2001"), etc.
* Nature, Fermes, Environnement
Partenariat avec l'ADTR/Fermes Pédagogiques

*** COMMUNICATION :**
- Bulletin *Scoops* (numéros 59 à 63)
- Site Web de l'OCCE 69 et Réseau Coopératif d'Informations.

*** Préparation du Salon des Apprentissages Coopératifs** (13-15/11/01, Centre Culturel de Villeurbanne)

*** Année internationale contre le racisme** : en plus d'une malle pédagogique, nous ferons circuler l'exposition "La Terre est ma couleur" (éd. Rue du Monde), à partir de novembre 2001.

*** Décentralisation de l'OCCE 69 :** des collègues volontaires accueillent pour une demi-journée l'animateur départemental avec le véhicule de l'OCCE 69 rempli d'outils (malles, ordinateur, autre matériel) et de documents à vendre ou à consulter. Une permanence permet de répondre aux questions, d'échanger, de travailler ensemble sur des thèmes, projets. Une formation de base est aussi proposée (coopération, législation, comptabilité, journal scolaire, etc.).

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

*** vie coopérative :** présentation de la classe coopérative, aide aux projets. Charte de la Coopération à l'École. Accompagnement des coopératives dans leur organisation institutionnelle et dans la mise en place de leurs projets coopératifs.

*** malles en prêt gratuit :** développement des malles pédagogiques (composition évolutive, interactivité entre classes). Une liste détaillée du contenu est disponible sur le site de l'OCCE 69 ou sur demande.

*** Bibliothèque/Vidéothèque pédagogique** en consultation sur place

*** Droits de l'Enfant :** participation aux actions du COFRADE (Conseil français des Associations pour les Droits de l'Enfant) Rhône-Alpes.

Opération nationale OCCE "1002 silhouettes pour 2001" :
Des silhouettes illustreront les Droits de l'Enfant au Mémorial de Caen. Les autres participeront à une exposition départementale.
Fin des inscriptions le 15/09/01 à l'OCCE 69. Contactez-nous !

1er Salon des Apprentissages Coopératifs
du 13 au 15 novembre 2001,
Centre Culturel de Villeurbanne

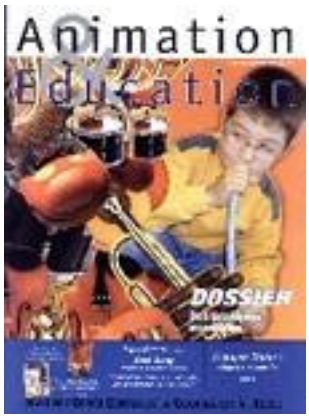

ANIMATION & ÉDUCATION

Une revue pédagogique de qualité !

En 2001/2002, l'abonnement n'est plus compris dans l'adhésion. L'OCCE 69 prend en charge 1 abonnement pour chaque Coopérative et pour chaque Foyer !

Lisez-le, faites-le circuler et… prenez des abonnements supplémentaires !

MALLES PÉDAGOGIQUES
Liste des thèmes

**** déjà disponible :**
- Droits/protection de l'enfant, anti-racisme
- Devoirs de Mémoire (guerres, Shoah, institutions de la République)
- "Boîte à malices" : Histoire, économie et recyclage de l'Acier
- "La découverte de l'eau : Quarante expériences pour le Cycle 3" (Générale des Eaux)
- Visites d'une ferme/découverte du milieu rural
- "Un univers laitier à faire découvrir" (CIDIL)
- Découverte des Paysages
- Faire un Journal Scolaire
- Des œuvres des coopératives pour Étamine
- Le Cirque (Cycle 2)

**** uniquement en consultation :**
- Législation, sécurité
- Internet, création de site
- Correspondance scolaire
- Pédagogie Coopérative

en préparation :
- Éducation à l'environnement (eau, déchets, etc.)
- Initiation aux sciences et à la technologie
- Jardins scolaires

**** uniquement en Commission Cinéma :**
- Montage vidéo

en projet :
- Les arbres, les oiseaux, les insectes, les mares, les haies
- Jeux coopératifs (Cycle 2, cycle 3) - Europe
- Communiquer grâce à l'espéranto - Autres : Météo, Géologie, Préhistoire (avec des moulages d'objets)

*** Prêt gratuit de matériel :** voir liste.
*** Fax à Fax :** deux malles semblables sont prêtées gratuitement à deux classes de même niveau. Des questions/réponses et des jeux par fax motivent pour une lecture des livres de la malle.
*** Aides financières aux projets coopératifs :** Après 2 années d'aides aux projets des coopératives, pour but de baisser la participation financière des familles (en 2000/2001 : 32 747 F (4 992,25 ¤) pour 22 Coopératives ou Foyers), l'année 2001/2002 verra une évolution : les enseignants présenteront leur projet lors d'une rencontre coopérative. Détails dans un prochain *Scoops*.
*** Internet :** Une des priorités de l'OCCE 69 pour préparer l'avenir (mettre à disposition des services déjà rodés lorsque toutes les classes et tous les enseignants auront accès à Internet).
- Site de l'OCCE 69 : Donner le maximum de ressources utiles pour les classes du Rhône.
- Réseau Coopératif des Enfants (RCI) : lancé en mai 2000, suite à une demande des permanents Rhône-Alpes. Il se présente sous forme d'un "portail" de recherches documentaires sur Internet, accessible aux élèves, et de mise en valeur du travail des classes coopératives.
- informations par email, mise en réseau des mandataires.
- "mail-art" : galerie virtuelle de gif animés, de dessins en ASCII, etc. À lancer !
*** Correspondance :** à la rentrée 2001, le site fédéral proposera une base de données de demandes de correspondants.
*** Journal scolaire :** soutien aux coopératives, formation CLEMI/OCCE
*** cinéma :** matériel et formation. *** Son** (?)
*** "Le théâtre, un projet coopératif" :** Coordinateur ?
*** Actions nationales :**
- écoles fleuries
- Prix OCCE des Jeunes Auteurs " Étamine"
- vidéo scolaire Strasbourg
- vente du calendrier fédéral
- "1002 silhouettes pour 2001" (droits de l'enfant)
- "Jeux coopératifs" (OCCE Meuse)

FORMATIONS et RENCONTRES

Formation des nouveaux directeurs, formations de circonscriptions. Mini-formations lors des permanences dans les écoles-relais.
Prévoir des formations départementales ?
Salon des Apprentissages Coopératifs.
Circulation de la nouvelle exposition de la Fédération OCCE.

15e Festival Vidéo Scolaire de Strasbourg (OCCE)

2 possibilités :
- être classe Auteur
- être classe Critique

Inscription avant mars 2002.
Renseignements sur feuille à part.

Liste du matériel en prêt

- ordinateurs Macintosh ; fax-modems Mac ou PC
- 1 x Appareil photonumérique Olympus C-830L
- 1 x Appareil photonumérique Olympus C-920Zoom
- Matériel d'orientation et de sortie (1 téléphone portable ; boussoles, jumelles, loupes)
- Camescopes (2 x Telefunken CM 775, avec Cassette adaptatrice, batteries ; 1 x Camescope JVC GR-FX401S)
- Lecteurs CDI (2 x Philips CDI 210, avec quelques CD-I)
- Matériel de présentation et d'exposition (1 x Projecteur de diapositives Kodak Carrousel) ; grille d'exposition.

Faites-nous part de vos besoins !

Correspondances scolaires

Vous cherchez des correspondants ?

Inscrivez-vous en ligne sur le site web fédéral : **http://www.occe.net**

Si vous ne disposez pas de connexion internet près de vous, vous pouvez nous contacter.

Remarque : les correspondances entre les classes s'établiront par la voie postale traditionnelle et/ou par Email pour ceux qui le souhaitent.

PARTENARIATS

*** CLIMOPE :** organisations pédagogiques amies
*** GLEM :** le Groupe Lyonnais de l'Ecole Moderne (GLEM, Groupe Départemental de l'ICEM) organise un **Salon des Apprentissages Coopératifs** du 13 au 15 novembre 2001. Nous y participons.
*** JPA** (Jeunesse en Plein Air) : promotion, auprès des collègues, de la collecte pour aider des enfants défavorisés à partir en vacances.
*** COFRADE** (Droits de l'Enfant) : réunions mensuelles. Préparation des manifestations autour du 20 novembre.
*** Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale** "DDEN" pour le concours des "Écoles fleuries"
*** Association du Tourisme Rural** (ADTR) pour les fermes pédagogiques. Vers de vraies visites coopératives.
*** Le CLEMI** pour les Journaux scolaires
*** Le Progrès multimédia**, qui héberge notre site Internet.
* **Association "Lire, c'est partir" :** revente de ses livres neufs à 5 F.
*** "Éducation à la sécurité" (**Michel Nier)
* Adhésion au **GRAINE**, Groupe Régional et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement Rhône-Alpes et contacts avec les Associations adhérentes.
*** Collectif "De l'éthique sur l'étiquette"** : campagne "exploiter n'est pas jouer" sur les jeux.
*** APPLES** et son Centre d'accueil de Romeyer (-10%, 2 animateurs gratuits pour les Coopératives du Rhône).
*** La Poste**
*** Crédit Mutuel Enseignant**

FÉDÉRATION

Participation active aux différentes rencontres et Groupes de travail :
* Journée des élus.
* Journée des permanents Rhône-Alpes : cela permet d'échanger des informations et d'essayer de mutualiser des services.
* Journées d'Études Fédérales.
* Inter-régionales.
* Congrès et Assemblée Générale.
* Formations fédérales : stages. Consulter le "Plan annuel de formation OCCE".
* pas d'Université d'été cette année (1 été sur 2).
* Mise à jour des Statuts et du Règlement intérieur.
* Convention INRP/OCCE : "C'est quoi la coopération aujourd'hui ?", "L'école des quatre langages" (Des classes autour du site de Lyon sont terrains d'études).
* Classes à PAC (Projet Artistique et Culturel).
* Projets "innovations" : aider des projets d'écoles innovantes dans le département ?
* Participation aux Groupes nationaux :
- Conseil d'Administration National (Alain Dusert, Trésorier adjoint du C.A.N.).
- Maternelle (Yolande Berger).
- Internet/Communication (Antoine Michelot).
- Théâtre (?).

Le concours des Écoles Fleuries

Que faire pour participer ?

Demandez votre inscription à :
l'Union du Rhône
des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale
20 rue François Garcin
69003 Lyon

ou en téléphonant au 04 78 62 65 24 le mercredi matin avant le 15 novembre 2001

ou à l'OCCE du Rhône 04 78 00 65 88

FEDERATION NATIONALE
OCCE AUTONOMES & SOLIDAIRES

FICHE-GUIDE POUR LES CLASSES D'UNE COOPÉRATIVE D'ÉCOLE

Ce n'est pas obligatoirement le directeur ou la directrice qui doit gérer la Coopérative d'école !
Les tâches peuvent se partager…

Faire circuler l'information liée à la vie coopérative :

Préparer un "Coin Coop" dans la salle des maîtres ou dans un lieu de passage (par exemple près du photocopieur ou de la machine à café…). Vous pourrez y afficher les informations de l'OCCE.
Certaines informations utiles peuvent être photocopiées pour chaque classe.
L'OCCE n'envoie qu'un Bulletin départemental "Scoops" par coopérative : faites-le circuler ou photocopiez-le. "Animation & Éducation" n'est envoyé qu'à un seul exemplaire. Vous pouvez souscrire à des abonnements supplémentaires.

Chaque classe peut bénéficier des aides de l'OCCE 69 (prêt de matériels, de malles pédagogiques, aides financières pour certains projets coopératifs, formations, etc.).

Régie d'avance :

(Voir "Guide de comptabilité de l'OCCE 69", chapitre 5.8.1)
La coopérative d'école, unique, distribue une partie de ses avoirs (maximum : 1000 F) et les collègues les gèrent librement.
Une seule ligne dans le cahier de comptabilité pour rentrer toutes ces régies d'avance en fin d'année. Le récapitulatif des virements internes doit être porté sur la feuille "COMPTA. Annexe 1. OCCE".
Une régie n'est pas une dépense (charge) ; elle est justifiée en fin d'année.
Le mandataire ne gère que les grosses dépenses collectives, les cotisations, les assurances et les subventions.

Le mandataire doit faire signer des attestations de régies d'avance.
Il doit être attentif au retour des comptes de chaque classe avant la fin de l'année scolaire.
L'objet des régies est très précis, il est fixé au moment du versement.

Feuille de comptabilité de classe :

À remplir rigoureusement. Tous les mouvements d'argent (entrées et sorties) doivent y figurer. Pas les "bénéfices" (ce qui reste).
Les petites sommes en liquide peuvent être cumulées régulièrement sur une liste des élèves de la classe et c'est le total de la feuille qui sera comptabilisée.
N.B. : les "caisses noires" sont INTERDITES !

Gros achats (= matériel durable) :

La décision doit être discutée en conseil des Maîtres. Il doit s'agir de matériel utile pour la vie coopérative, en fonction des projets.

En fin d'année :

Rendre les justificatifs et la régie d'avance restante.
Mettez-vous au courant des mouvements sur le cahier de comptabilité. Un Conseil des Maîtres pourrait préparer la présentation de la gestion de la coopérative au Conseil d'école.

À partir du 1er septembre 2001, la comptabilité se fera en Euros. Convertissez les Francs que vous recevez et que vous dépensez pour inscrire ces sommes sur votre feuille de comptabilité de classe.

Conseil de Coopérative :

Lancez-vous pas-à-pas dans une organisation coopérative de la classe. Donnez la parole à vos élèves et aidez-les à devenir sujets dans leurs apprentissages…
Pour cela, il faut un cadre bien explicité et faisant sens. Ce cadre évolue, en fonction de la vie de la classe, lors des conseils de Coopérative.
Vous pouvez demander une aide auprès de l'OCCE, qui peut éventuellement vous accompagner dans votre démarche.

L'OCCE 69 SUR LE WEB :

http://www.leprogres.fr/occe69/

Des informations, un agenda, des liens utiles, le BOEN, etc.

UN PORTAIL DE RECHERCHES DOCUMENTAIRES :

http://www.occe.net/rci/

C'est le **R**éseau **C**oopératif d'**I**nformations !

RÉSEAU COOPÉRATIF D'INFORMATIONS
Résultats de recherches - Questions en cours
sciences - géographie - histoire - citoyenneté - droits de l'enfant - actualité
Les Associations Départementales OCCE de la région Rhône-Alpes proposent...
...un site, ouvert à tous, pour mettre en commun les recherches documentaires des classes du primaire
Mots à rechercher :
Chercher
sur RCI ou : Recherche élargie
Vos questions que vous posez aux autres classes, ou Vos réponses :
enquête coopérative
Encyclopédie
Contacts

CALENDRIERS ...

Les coopératives scolaires ont besoin de se procurer des ressources qui leur permettent de mener à bien leurs activités.

Notre Association met à votre disposition des "produits" réalisés par des coopérateurs.

Nous vous proposons donc un moyen **légal** de financer les projets de vos coopératives en vous cédant les "produits" suivants :

CALENDRIERS 2002 **:**

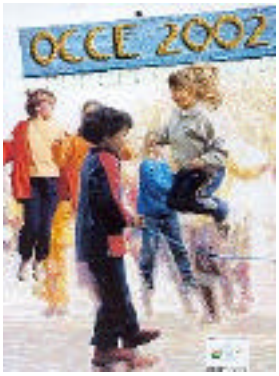

Pour **2002** le calendrier aura pour thème "**JEUX DE COUR"**

- de **janvier** à **décembre 2002**
- format traditionnel 29,7 x 21

Prix d'achat : **1,52** ¤ (10,00 F) Prix de vente conseillé : **3,05** ¤ (20,00 F maximum)

CARTES DE VOEUX **:** (ensembles de 4 cartes)

Prix d'achat : **1,52** ¤ (10,00 F) l'ensemble

Prix de vente conseillé : **2,29** ¤ (15,00 F) l'ensemble ou : **0,61** ¤ (4,00 F) la carte

ATTENTION

- toute commande postée après les vacances de Toussaint ne sera disponible qu'à BRON (point dépôt n° 1) ou expédiée si vous le souhaitez (frais de port à votre charge).

- si vous choisissez un autre point de dépôt (2 à 15), vos commandes y seront déposées **la semaine du 5 au 09 novembre 2001**.
- grouper les commandes par école.

- calculer vos besoins au plus juste, **en sachant que** :

LES INVENDUS NE SERONT PAS REPRIS

POINTS DE DÉPÔT DES CALENDRIERS

N°1 - **BRON**	O.C.C.E du Rhône (dans l'Ecole St-Exupéry) 160, Avenue ST Exupery
N°2 - **AMPLEPUIS**	Ecole Primaire Petit Prince 14, Paul de la Goutte
N°3 - **OUROUX**	Ecole Publique
N°4 - **GIVORS**	Collège de Bans rue R. Peillon
N°5 - **GREZIEU LA VARENNE**	Ecole Primaire G.Lamarque Grande Rue
N°6 - **IRIGNY**	Ecole Primaire Billon rue des Hauts de Selettes
N°7 - **LAMURE SUR AZERGUES**	Collège
N°8 - **LYON 4ème**	Ecole Primaire La Fontaine B place Flammarion
N°9 - **LYON 9ème**	Ecole Primaire des Hortensias, la Duchère Rue Marius donjon
N°10 - **Ste FOY L'ARGENTIERE**	Ecole Publique Primaire 147, grande rue
N°11 - **St PRIEST**	Groupe Scolaire J. Brenier A 1, rue Chateaubriand
N°12 - **VILLEURBANNE**	Ecole Elémentaire Ernest Renan A 365, cours E.Zola
N°13 - **VENISSIEUX**	Ecole Primaire du Centre 43, Bd L. Gérin
N°14 - **VILLEFRANCHE**	Ecole Primaire Jean Zay 135, place C. Bernard
N°15 - **OULLINS**	Ecole Maternelle La Fontaine 34, Rue de la commune de Paris

Les Calendriers invendus ne seront pas repris